



ÉDITO

Grand Prix 2008 de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône © CAUE du Rhône.

## Sommaire

- Le logement en question..... p.2
- Paysage de la cité à la résidence..... p.4
- Folies dans un jardin..... p.5
- Parcs, jardins et paysages du Rhône..... p.5
- Grand Prix 2008 ..... p.6
- Construire ensemble ..... p.7
- Une mairie très engagée ..... p.8

## Entre collectif et individuel, quelle alternative ?

Un grand nombre de collectivités se pose cette question face à une certaine incompréhension qui règne autour de la notion de densité. La « ville future » fait l'objet de multiples programmes de recherche autour des comportements résidentiels, de l'accès au logement, de l'avenir des périphéries urbaines, de l'innovation dans l'architecture et la construction mais aussi de la fabrication « du bien commun », à travers l'intercommunalité en particulier. Les organismes incitatifs de recherche comme le PUCA pointe avec justesse les difficultés, voire les controverses qui apparaissent dans la poursuite des processus engagés sur la ville durable<sup>1</sup>. Ainsi le danger de la standardisation des approches est réel alors qu'il est urgent de reconnaître, voire favoriser la diversité des voies en faveur du développement durable car les villes et leurs territoires sont divers et renferment des solutions et des potentialités d'adaptabilité sous-estimées et

surtout insuffisamment explorées. L'habitat individuel dense aurait pour objectif de réconcilier les aspirations des particuliers et répondre aux besoins collectifs. Mais ce vœu pieux se heurte localement à cette identité ignorée que l'on vient d'évoquer et à de nombreuses réticences, un manque d'information et de pédagogie auprès des élus et des habitants qui partagent une même inquiétude face à des modèles urbains qui ne correspondent pas à ce qu'ils connaissent et n'auraient comme vertu que d'augmenter la densité. Trop souvent les débats auxquels nous assistons sur cette occupation accrue du sol dans les communes, hors de la première couronne lyonnaise, se focalisent sur la forme qu'elle prendrait. On oublie le travail de dessin urbain sur le territoire concerné : choix précis d'implantation et d'orientation paysagère et urbaine, trame redessinée, prospect adapté au bâti existant. Cette attitude

encourage un re-tissage de la ville à partir de l'existant, tient compte de l'évolutivité des lieux, des quartiers, s'imprègne des spécificités locales. Mais elle peut se heurter à des documents d'urbanisme qui n'ont pas intégré cette démarche de projets. D'où l'importance, à l'occasion des révisions de POS en PLU, de réaliser des PADD ouverts et responsables du point de vue de la temporalité et des capacités réelles des communes à offrir les conditions d'une vie agréable harmonieuse, dans une mixité qui ne soit pas vécue comme négative. De bons exemples existent, nous souhaitons qu'ils soient mieux connus et que le Grand Prix 2008 que nous avons lancé ainsi que l'Observatoire de l'architecture de l'urbanisme et du paysage, en ligne sur notre site, permettent aux élus et décideurs d'alimenter et partager une nouvelle culture de l'habitat.

**Catherine Grandin-Maurin,**  
directrice.

<sup>1</sup> Ville durable : « Points d'accord et controverses dans la recherche », contribution du PUCA, rubrique arguments, décembre 2008.



## Le logement en question / Point de vue innovation, qualité, durabilité

Interview de Luc Bousquet

*Architecte et urbaniste de l'État, Luc Bousquet est chargé de projets au PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) qui relève aujourd'hui du ministère de l'Énergie, de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT).*

**LG.** Luc Bousquet, quelles sont vos principales missions au PUCA ?

**LB.** Ces quatre dernières années, trois principaux projets m'ont accaparé : la mise en œuvre du programme de recherche «Habitat Pluriel», consacré à l'habitat individuel dense, la réflexion sur les quartiers durables et l'éco-construction qui s'est inscrite dans la mise en place du concours «Éco-quartiers» que le Ministère a lancé cette année et la participation au lancement et au suivi du programme «Villa Urbaine Durable 2»\* (VUD2) Concernant ce dernier projet, nous avons particulièrement insisté sur l'importance de créer de bonnes conditions de projet avant de se lancer dans des opérations visant à innover en matière de logements. Mon expérience antérieure au sein du réseau des CAUE m'a certainement été utile sur ce point.

**LG.** Quelle est aujourd'hui l'implication actuelle de l'État dans ces opérations expérimentales telles que «Villa Urbaine Durable» et, plus généralement, dans le logement social ?

**LB.** Les acquis du Grenelle de l'Environnement sont notre cadre général pour la refonte en cours du Ministère, qui réinvestit ses missions autrement. L'État change progressivement de posture, en

s'engageant dans un travail plus partenarial avec les autres acteurs de la production du cadre de vie bâti. Par ailleurs, concernant le logement, les postures ne sont plus aussi dichotomiques qu'avant : d'un côté le logement social vertueux qui innove, de l'autre les promoteurs privés qui pensent rendement économique. Les travaux de recherche menés sur l'habitat individuel dense nous ont montré que les deux «milieux producteurs» de logement ont innové l'un et l'autre. Cet écart d'approche devient encore plus ténu si l'on privilégie les questions d'insertion de l'habitat dans son environnement proche et son quartier (qui doit maintenant être durable...). Les opérations Villas Urbaines Durables doivent par exemple toujours proposer une offre locative (sociale ou non d'ailleurs) ainsi qu'une offre en accession (elle aussi sociale ou non).

**LG.** Peut-on penser que des logements de qualité sont forcément des logements durables ? Et, si oui, comment ?

**LB.** En essayant de ne pas être réducteur, il me semble tout de même qu'aujourd'hui, il faut principalement se concentrer sur le «comment» faire des logements de qualité, qui par ailleurs doivent être durables. Nous disposons de suffisamment de réponses techniques pour pouvoir avancer. Ce sur quoi il nous faut peut-être porter notre attention, c'est le mode de dévolution de la commande publique. Aujourd'hui la procédure concours est-elle la plus efficace pour assurer une meilleure durabilité des projets ? Les successions de phases du type «établissement d'une ZAC, dessin d'un plan masse, définition d'opérations et attribution d'opérations», faisant appel à chaque fois à des intervenants différents ne fonctionnent plus vraiment. Les retours d'expériences des premières opérations VUD1 nous montre bien l'intérêt de pouvoir travailler simultanément de l'échelle du plan masse à celle du détail technique. De ce fait, le marché de définition serait peut-être beaucoup plus approprié,

mais il y en a encore trop peu en architecture et cela pose le problème de l'accroissement du temps des études, et donc de leur financement. Pour faire des logements durables, je crois qu'il faut s'inscrire dans des opérations d'aménagement et de construction où l'on peut faire des allers-retours suffisamment larges sur certaines décisions. Et sur ce mode de travail, il faut bien évidemment que du côté de la maîtrise d'ouvrage (collectivités et opérateurs publics ou privés), les gens soient capables de «piloter» ce type de projet. Le temps et le coût supplémentaire des études doit être compris comme un investissement et une possibilité d'améliorer la durabilité des opérations.

**LG.** La majeure partie de notre parc immobilier français a été construit rapidement après guerre et beaucoup de familles vivent aujourd'hui dans ces logements. Quel est votre regard sur la production de masse de logements de ces années ?

**LB.** Le logement durable, c'est la capacité de construire des opérations qui seraient capables de répondre à l'évolution des usages au-delà de 30 ans. C'est une gageure et, aujourd'hui comme hier, je ne crois pas que les donneurs d'ordre de l'époque aient posé cette question aux architectes qui ont construit ces logements. Pour certains d'entre eux, ces logements ont des qualités comme leur surface ou leur disposition intérieure. En revanche, ils manquent souvent de terrasse ou de prolongements extérieurs. Sur le point spécifique du logement social, pour redonner de la souplesse aux réponses possibles pour demain, il me semble qu'une vraie réflexion serait à mener sur le couplage obligatoire entre surface et coût. De nombreuses opérations nous montrent qu'à coût égal, on peut faire plus grand ou différemment.



VUD2, opération Saint-Jean des Jardins (71) © Marc Dauber architecte.



VUD2, opération Saint-Jean des Jardins (71) © Marc Dauber architecte.

**LG. Pouvez-vous développer cette idée des prolongements extérieurs du logement comme amélioration sensible de l'habitat ?**

**LB.** Comme je l'évoquais précédemment, il ne me semble plus possible de construire des logements sans réfléchir à leur insertion urbaine. Il faut joindre les réflexions entre architecture et urbanisme. Pour qu'un logement soit un « habitat », il faut penser son prolongement sur l'extérieur, son rapport à la rue, sa relation (visuelle ou physique) avec les espaces naturels qui l'environnent, etc. Il faut donc confier aux concepteurs de l'espace (architectes, paysagistes et urbanistes) des missions sur ce point. Et il est nécessaire que l'opérateur rencontre la collectivité pour entrer en dialogue sur ces espaces. La diversité typologique de l'offre de logement dépend fortement de ces choix, en amont de la conception spatiale de l'architecture proprement dite. Une réflexion sur les prolongements extérieurs de l'habitat est nécessaire aujourd'hui, notamment parce que le problème principal est le financement et l'entretien futur de ces espaces.

**LG. La plupart des opérations de logement arrivent à l'îlot comme principale forme urbaine. Quel est votre sentiment sur cet inéluctable aboutissement ?**

**LB.** Bien entendu, la forme urbaine a des incidences sur le logement durable et il faut sortir de l'idée commune que « la compacité, c'est mieux ». Je pense qu'il faudrait définir des objectifs à atteindre en termes de performance et laisser les concepteurs produire des idées sans *a priori* de la part du maître de l'ouvrage. Car souvent, les maîtres d'ouvrage programment des opérations en ayant déjà une forme urbaine préconçue. À leur décharge, de nombreux règlements d'urbanisme sont eux aussi très « inducteurs » en matière de forme urbaine. Cela est trop restrictif. En s'enfermant dans des solutions connues, on exclut toutes les autres possibilités, donc les idées innovantes.

**LG. En France, les réglementations semblent produire un type d'habitat et donc freiner l'innovation. Que préconisez-vous pour sortir de ce système ?**

**LB.** Les exigences réglementaires sur le logement augmentent (PMR, réglementation thermique, acoustique,

etc.), mais elles vont dans le sens d'une demande sociale de confort accrue. Certains pays comme la Suisse, avec la mise en place de leur démarche Minergie, fixent des objectifs de performance, sans pour autant baliser le chemin pour y arriver : à l'extrême, on peut donc construire une maison en verre avec un champ d'éoliennes pour ne pas dépasser le niveau de consommation d'énergie fossile fixé. Il faut se re-questionner sur le cadre de travail que nous connaissons. En France, la norme est trop souvent perçue comme restrictive et, surtout, comme étant l'objectif à atteindre, alors qu'une norme, c'est le niveau minimal à respecter. Ne pourrait-on pas, dans les temps qui viennent, s'attacher à définir des paliers successifs d'exigences, qui permettraient de définir une gradation dans les performances à obtenir en partant du principe que les plus vertueux soient ceux qui puissent prioritairement bénéficier du maximum de soutien ?

**LG. Pouvez-vous nous parler d'une opération qui, selon vous, réunit ces critères d'organisation de la commande dans l'objectif de produire des logements innovants ?**

**LB.** Oui, je pense à la démarche « Zone Pilote de l'Habitat » (ZPH), qui s'est mise en place à Clermont-Ferrand. Ici, l'initiative du service habitat de l'agence d'urbanisme, menée en collaboration avec le Grand Clermont, a consisté à partir de la programmation. Un travail de fond sur le type d'habitat nécessaire sur le secteur, la localisation de ces différentes typologies et les niveaux financiers acceptables (en location ou à l'achat) pour la région ont permis de construire une réelle projection dans le temps et ont contribué à « spatialiser » le Plan Local de l'Habitat (PLH). Après la mise en place d'ateliers de travail où tous les participants (élus, habitants, service de l'habitat, opérateurs/concepteurs, etc.) se sont mis autour d'une table, un appel à projet a été lancé auprès des opérateurs publics et/ou privés pour qu'ils puissent proposer

des solutions sur des terrains identifiés et déjà « préparés ». Nous avons ici la manifestation concrète qu'il est possible de mettre en œuvre une « stratégie de l'offre », qui est toujours préférable à une simple « réponse à la demande ».

**LG. Dans le cadre du programme « Habitat Pluriel », vous affirmez qu'entre la maison individuelle et le logement collectif, il y a tout un panel de formes urbaines inexploitées que l'on peut regrouper sous le nom d'habitat intermédiaire. Peut-on fabriquer ce type de logements alors que les contraintes d'accessibilité, de coûts, de performances énergétiques ne font que s'accroître ?**

**LB.** Oui, car la loi sur la PMR pour ne citer qu'elle, ne contraint la conception que lorsqu'on empile les logements. Or, 50 à 70 logements à l'hectare sont tout à fait possibles en rez-de-chaussée ! La marge de progression est donc encore grande en matière de densification tout en préservant la qualité urbaine et l'intimité des logements. Pour mémoire, un lotissement moyen en France ne dépasse pas les 5 logements à l'hectare. Le raisonnement binaire « maison individuelle *versus* logement collectif » doit faire place à des gammes de réponse plus étagées. L'enjeu de l'habitat intermédiaire est de produire des logements de plus en plus individués tout en étant plus denses que l'habitat individuel. Le logement intermédiaire peut se faire une place dans les lieux où, ni le collectif, ni l'individuel ne marchent pour des raisons de rentabilité du sol. Cette offre de l'intermédiaire est émergente mais pas suffisante pour l'instant. Et s'il faut garder en mémoire qu'un terrain ne devient rentable qu'à partir d'un certain nombre de logements par hectare, les opérations, même privées, n'ont pas d'*a priori* sur la forme urbaine. Dans le même temps, la densité n'est pas non plus seul gage de qualité.



VUD2, opération Saint-Jean des Jardins (71) © Marc Dauber architecte.

## Paysage de la cité à la résidence

**Les grands ensembles de logements collectifs sociaux sont issus de réflexions et de besoins des années 60/70. Ces habitats ont été accompagnés d'espaces verts suivant les mêmes logiques d'urgence et d'économie. Après 40 ans d'existence, ces aménagements deviennent vétustes. Les essences dépérissent, les usages et les populations ont changé et de nombreuses incivilités s'ajoutent à ce constat.**

Les gestionnaires initient donc, ces derniers temps, de nombreuses opérations de réaménagement des espaces verts collectifs. Ce processus, débuté depuis environ une dizaine d'années, montre une qualité de résultat variable, dû à la prise en compte ou non de différents paramètres.

En effet, un premier point est de bien penser aux usages. Avec le temps, les habitants ont des habitudes de circulation, d'utilisation qu'il faut absolument intégrer à la conception. Les chemins d'usage peuvent ainsi guider la conception partant du constat que s'ils ne sont pas intégrés, les utilisateurs les créeront à nouveau. Le retour sur expérience montre aussi qu'une vraie réflexion sur le végétal doit être menée. Les zones non plantées sont ainsi beaucoup plus soumises à la dégradation (décharge sauvage, terrains de jeux improvisés...) s'ils sont sans but. Enfin, des essences résistantes et peu demandeuses d'entretien sont préférées, limitant ainsi les charges des locataires. Mais en règle générale, les résultats positifs sont issus d'une bonne concertation. Celle-ci, qu'elle soit faite avec les habitants ou avec les antennes locales et leurs représentants (gardiens), permet en effet d'intégrer des besoins précis, comme une demande accrue en aires de jeux.

**LG.** Lorsque Mies Van der Rohe construit des tours de logements en acier en Amérique du Nord, vous pensez alors que cette position ne serait qu'une parenthèse dans l'architecture ?

**LB.** Pas du tout, car l'acier peut, par certains côtés, être lui aussi considéré comme un matériau durable. Il est 100% recyclable et toute construction en acier peut être démontée pour être transformée en bicyclette ou je ne sais quoi. Il y a des pré-supposés sur l'architecture durable qui ne devraient pas correspondre à un seul matériau. Quel est le bilan carbone d'un bâtiment en bois construit en France si on a utilisé un bois provenant des forêts d'Europe Centrale ou du Brésil ? Je ne vois pas pourquoi le béton ou l'acier ne seraient pas des matériaux capables de produire une architecture durable. Comment un seul matériau pourrait de manière universelle être la juste réponse à des lieux, à des usages, à des ressources et, surtout, à des habitants toujours différents.

**LG.** Les conditions en France sont-elles aujourd'hui réunies pour produire une architecture innovante, durable et de qualité du logement social ?

**LB.** Notre modèle de production actuel de l'habitat est encore trop majoritairement construit sur les deux produits phares : le logement collectif et l'habitat individuel. Cette deuxième filière a construit une politique de diffusion très efficace pour valoriser socialement ce choix. Petit à petit, le jeu se ré-ouvre et de nouvelles opérations plus complexes, plus denses, plus mixtes peuvent présenter des alternatives crédibles. Mais le modèle de la maison individuelle associée à la voiture reste aujourd'hui encore l'enjeu d'une image sociale très forte. L'offre d'habitat doit se diversifier. Je ré-insiste sur la nécessité de s'engager dans une politique de l'offre et non pas de simple réponse à « la » demande. Si l'on n'est pas dans une stratégie de l'offre, l'étalement urbain n'est pas prêt de s'arrêter. Et il revient conjointement aux collectivités et aux professionnels de l'habitat de proposer ces nouveaux choix.

**Ludovic Ghirardi**, architecte conseiller et **Christophe Trabet**, architecte conseiller.

\* Initié en 2001 par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), le programme Villa Urbaine Durable (VUD) a pour ambition de répondre aux enjeux de la loi « Solidarité Renouvellement Urbain » : la maîtrise de l'étalement urbain, la mixité sociale et urbaine dans l'habitat ainsi que la haute qualité environnementale et l'efficacité énergétique des constructions.

**LG.** Les opérations ANRU tendent à une « résidentialisation » des sols (donner à chacun sa part de jardin). Pensez-vous que l'on peut construire de l'urbanité à partir de projets qui proposent cette « résidentialisation » comme modèle de vie pour ces habitants ?

**LB.** Il faut rappeler qu'initialement, l'habitat intermédiaire devait répondre aux trois critères suivants : un accès individuel depuis la rue, une hauteur de construction inférieure à R+3 et une surface extérieure privative égale à au moins 25% de la surface du logement. La résidentialisation est donc un mode de réponse à des problèmes de gestion mais aussi à des usages non comblés. Je pense qu'avoir un espace extérieur privatif est une vraie demande de la part des habitants.

**LG.** Vous avancez l'idée qu'un habitat innovant passe peut-être par une coopération étroite avec les entreprises locales. Pouvez-vous développer ?

**LB.** Si l'on essaie d'être un peu prospectif, la généralisation de l'approche par le bilan carbone sera probablement un grand changement dans notre approche de conception et d'exécution des opérations de logement. Jusqu'à ce que le coût du transport ne s'effondre, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on fabriquait l'architecture et le cadre de vie avec les matériaux présents sur place. La « peut-être » future taxe carbone ne sera-t-elle pas un moyen artificiel de nous faire reconsidérer l'importance de la provenance des matériaux que nous utilisons pour produire l'architecture ? Le temps est peut-être venu pour les architectes d'accentuer leur questionnement sur les filières locales. La France a inventé l'Appellation d'Origine Contrôlée en agriculture (AOC), pourquoi ne pas faire un parallèle avec l'architecture ? L'architecture n'est-elle pas aussi le produit d'un lieu, d'un savoir faire, et des hommes qui le produisent ?

Ces requalifications peuvent apporter une réelle modification à l'image de ces ensembles. On ne parle alors plus de cité, mais de résidence. Ceci est d'ailleurs à l'origine du concept de résidentialisation. Ce principe qui vise à privatiser les cœurs d'îlots est très controversé. Ses détracteurs y voient un enfermement et des projets limités à la simple fermeture d'espaces. Ses partisans le qualifient d'initiateur de projet urbain et l'argumentent par une meilleure gestion des espaces (la meilleure délimitation permet de mieux gérer les responsabilités, entre autres en termes d'entretien). Une des problématiques majeures est l'entrée d'immeuble. Au cœur des projets, elle définit à elle seule la transition entre espace privé et public. La tendance vise à clore les jardins permettant une appropriation par entrée (et non par ensemble) permettant d'y intégrer de nouveaux équipements (zone de tri sélectif, digicode ou interphone, portillon d'accès...). Est-ce là une dérive visant à copier les résidences privées ou une réelle qualification des logements sociaux ? En conclusion, la résidentialisation, si elle est bien faite, est une requalification. L'appropriation des lieux par les habitants en est la preuve. Mais encore faut-il réussir à clore sans enfermer...

Vincent Moineau, paysagiste conseiller.

## Folies dans un jardin

« Rendez-vous aux jardins » 2009

vendredi 5 juin et samedi 6 juin  
2009 au CAUE du Rhône

Le CAUE du Rhône propose cette année d'ouvrir son jardin sur la petite place du 151<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui était autrefois le jardin attenant à son bâtiment et qui est depuis un jardin public.

À découvrir : le jardin des arquebusiers, le jardin vertical, le jardin du lecteur, le jardin des notes, le jardin mobile, le jardin des lettres, le jardin des jeux et le jardin des gloutons.

vendredi 5 juin de 9h à 16h

Journée réservée aux scolaires :

Comment construire un mur végétal ? en partenariat avec la Ville de Lyon  
samedi 6 juin de 11h30 à 19h00

Journée festive et musicale autour du jardin - ouvert à tous  
programme à découvrir en mai.

04 72 07 44 55 - [www.caue69.fr](http://www.caue69.fr)

## Parcs, jardins et paysages du Rhône

**Les parcs et jardins du Rhône s'inscrivent dans l'histoire des jardins en France au même titre que les grandes créations historiques de l'Île-de-France comme Fontainebleau, Vaux-Le-Vicomte, ou encore les jardins de la région Provence-Alpes Côte-d'Azur, mais ils demeurent infiniment plus méconnus. Pourtant, jardins privés et publics possèdent la particularité de constituer des éléments importants du paysage urbain et rural du département.**

Le Pré-inventaire des parcs et jardins d'intérêt historique botanique et paysager en Rhône-Alpes, conduit de 1988 à 1993 par le CAUE du Rhône, a été approfondi grâce à une étude spécifique sur le Rhône. Ce patrimoine ne se livre pas facilement compte tenu de l'importance des jardins et parcs privés dans le Rhône, liés entre autres aux propriétés viticoles, aux maisons des champs et de campagne. Cependant, l'implication motivée ou la motivation des propriétaires privés, leur participation active aux campagnes nationales « *Rendez-vous aux jardins* », qui se déroulent chaque année en juin et permettent de faire connaître au public l'art des jardins facilitent la connaissance de ce patrimoine à la fois végétal, lacustre mais aussi ornemental car celui-ci est très souvent composé en harmonie avec l'architecture des lieux. Enfin, il existe de grands parcs publics dont l'intérêt porte autant sur le patrimoine des espaces naturels (Miribel, Lacroix-Laval) que sur le plan historique (Parc de la Tête d'Or) ou de création contemporaine (Parc de Gerland, Montée de la Grande-Côte, Parc de la Paix à Vaulx-en-Velin).

Nous souhaitons aussi montrer comment, de nos jours, le jardin tisse des nouveaux usages et liens sociaux, avec le développement des jardins partagés.

L'ouvrage que nous éditons<sup>1</sup>, largement illustré plutôt que « bel ouvrage » s'appuie sur le Pré-inventaire, l'étude complémentaire sur le Rhône et la consultation des acteurs du Département et de la Région, associatifs, administratifs et institutionnels.

Cet ouvrage, préfacé par Michel Nourry, un spécialiste dans le domaine, apporte un éclairage nouveau sur l'approche paysagère des jardins dans leur site et leur contexte. Il ne se veut pas exhaustif, ni être un catalogue complet sur le sujet. Il est



Jardin des pivoines, Lyon 5<sup>e</sup> © S. Devaux.

principalement conçu comme un livre de sensibilisation (peut servir de guide).

Il s'adresse à un large public, aux visiteurs des parcs et jardins, mais aussi aux professionnels. Il touche également les enseignants, les porteurs de projets pédagogiques (*Adoptez un jardin*), les collectivités (communes et communautés de communes) ainsi que leurs techniciens tous concernés par la place et la prise en compte de ce patrimoine vert dans une démarche d'urbanisme et de développement durable. Les sites sont présentés à partir de textes courts et de nombreuses illustrations de qualité qui ont fait l'objet d'une campagne photographique, d'images d'archives et de la réalisation de plans d'ensemble.

Des annexes présenteront divers thèmes autour des jardins (festivals et jardins de rue, les concepteurs dans le Rhône, foires aux plantes etc.)

Mireille Lemahieu, paysagiste conseiller et Catherine Grandin-Maurin, directrice.

<sup>1</sup> À paraître début juin : *Parcs, Jardins et Paysages du Rhône*, sous la direction de C. Grandin-Maurin et M. Lemahieu. Édition CAUE du Rhône, 2009.

## Les lauréats du Grand Prix 2008 de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône

**À l'heure où les réalités économiques et financières viennent contrarier la réalisation ou la poursuite de nombre de projets futuristes aux performances étourdissantes dont les supports nationaux et internationaux se sont largement fait l'écho ces dernières années, le CAUE et le Département du Rhône ont remis le 23 mars dernier les trophées de la 1<sup>ère</sup> édition du Grand Prix de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône.**

Aux côtés des palmarès, des prix nationaux et régionaux, qu'en est-il de la production départementale? Quelle réalité recouvre le travail des maîtres

d'œuvre (architectes, urbanistes et paysagistes) à l'échelle d'un territoire comme celui du Rhône et d'une agglomération aussi importante que le Grand Lyon? Cette première consultation a suscité près d'une centaine de candidatures parmi lesquelles cinq prix et deux mentions ont été décernés :

**Prix Architecture :** Groupe scolaire Jean Guéhenno à Saint-Fons (Atelier sur les quais - 2008)

**Mention Habitat :** Résidence La Corderie à Lyon 9<sup>e</sup> (Asur Architectes - BBC Architectes - 2004)

**Mention Activité :** Entrepôt Jacquet Metals à Saint-Priest (Clément Vergely - 2007)

**Prix Infrastructure/ouvrage d'art :** Boulevard de l'Ouest et des Monts d'Or à Sathonay-Camp (Agence TN Plus - 2008)

**Prix Aménagement urbain et paysager :** Parc public de La Buire à Lyon 3<sup>e</sup> (Agence Raphia - 2007)

**Prix Spécial du jury :** Giraferie et bâtiment des zèbres et antilopes du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6<sup>e</sup> (Groupe d'architecture Ellipse - 2006)

**Prix Découverte :** Extension du cimetière communal de Longes (Hors les murs - 2008)



Giraférie du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6<sup>e</sup> © Lucie Moraillon, Extension du cimetière de Longes © Atelier Hors les Murs.

Susciter une émulation entre les acteurs du cadre de vie, valoriser une production locale trop souvent ignorée des publications, souligner les efforts réalisés par de nombreuses collectivités territoriales du département pour leur engagement en faveur de la création et de l'innovation, telles sont les ambitions de ce prix qui, indépendamment de la variété et de la qualité des opérations primées a permis de récompenser de jeunes concepteurs : quatre maîtres d'œuvre lauréats ont moins de 40 ans, un cinquième a moins de 45 ans.

Le Grand Prix de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement associe également le public en l'invitant à voter pour l'une des 36 opérations présentées pendant la durée de l'exposition. Le Prix Spécial du public sera attribué le 19 septembre 2009.



Groupe scolaire Jean Guéhenno à Saint-Fons © Erick SAILLET, Résidence La Corderie à Lyon 9<sup>e</sup> © Gilles Aymard, Entrepôt Jacquet Metals à Saint-Priest © Erick SAILLET, Boulevard de l'Ouest et des Monts d'Or à Sathonay-Camp © TN Plus, Grand Lyon, Parc de La Buire à Lyon 3<sup>e</sup> © Marc Littot.

## Construire ensemble

**Des élèves de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et du lycée des métiers du bois Georges Lamarque de Rillieux-la-Pape réalisent ensemble un espace d'exposition pour le CAUE du Rhône.**



Séances d'étude École d'architecture / Lycée des métiers du bois © CAUE du Rhône.

Nous avons tenté une expérience : faire se rencontrer et travailler, dans le cadre d'un projet qui doit aller jusqu'à sa réalisation, des élèves de deuxième année de l'école d'Architecture de Lyon et des élèves d'un lycée professionnel. Le CAUE du Rhône a lancé un concours auprès des étudiants de première année d'architecture pour la création et l'installation dans ses jardins d'un petit espace d'exposition réalisé entièrement en bois. Un jury s'est réuni et a retenu le projet d'une équipe d'élèves architectes et une proposition de maîtrise d'ouvrage a été présentée au lycée des Métiers du Bois G. Lamarque de Rillieux.

Une équipe pédagogique motivée réunie autour du chef des travaux du lycée et de David Demange, professeur à l'ENSAL a accepté la proposition avec enthousiasme. Les phases rencontre et travail en groupe pouvaient alors commencer : l'étude technique et les plans de construction de ce petit édifice ont pris corps, réalisés conjointement par les élèves d'une classe de bac. professionnel et par des élèves de deuxième année d'architecture.

La découverte des ateliers du lycée et les moyens techniques et technologiques qu'ils renferment ont vivement intéressé les futurs architectes, et la perspective de participer à la fabrication de ce kiosque d'exposition avec les élèves techniciens menuisiers agenceurs est, pour ces futurs architectes, une expérience particulièrement riche, où le terme cher à Georges Charpak « la main à la pâte » est magnifiquement illustré.

L'ouvrage est en cours d'achèvement. Les jeunes techniciens connaissent mieux les architectes et ces derniers ont appréhendé les difficultés à surmonter pour rendre réalisable une démarche conceptuelle.

Il est aujourd'hui incontournable dans le cursus d'études d'architecture de proposer un module de pratiques professionnelles du bâtiment dans lequel les étudiants puissent découvrir ces champs professionnels et surtout appliquer physiquement l'acte de bâtir. Les lycées des métiers et les lycées professionnels du bâtiment et des métiers du bois possèdent les structures et les compétences pour assurer cette importante mission de formation.

Jean-Paul Brochot, conseiller service éducatif.

Dans les arts plastiques l'architecture occupe une place à part. Alors que la peinture, la sculpture et d'autres arts ont dans leur processus création-réalisation le même praticien, l'architecture pour se matérialiser a impérativement recours aux savoir-faire des techniciens du bâtiment. Pour passer du dessin ou de l'écran d'ordinateur de l'architecte à la vérité de la construction et à l'incarnation des volumes sous le soleil, il y a des femmes et des hommes qui vont bâtir avec leurs mains.

Le CAUE du Rhône a souhaité mettre en lumière cette évidence dans laquelle, paradoxalement, on oublie les principaux acteurs lorsqu'on inaugure un bâtiment ; car il s'agit bien de cela, et si la désaffection, chez les jeunes, pour les métiers de la construction est grande, c'est parce que la césure entre conception et fabrication est profonde et la méconnaissance des uns envers les autres criante ! Afin de tisser des liens, apprendre à se connaître, à s'apprécier, il n'existe pas de lieux plus propices que ceux des études.

Disponibles au centre de documentation

### Artisans des territoires de demain. Palmarès des jeunes urbanistes 2007

**Direction Jean-Marc Michel, Éditions Parenthèses, 2008**  
Lancé en 2005 par le ministère chargé de l'urbanisme, le palmarès des jeunes urbanistes distingue tous les deux ans de jeunes professionnels de talent exerçant dans les différents champs de l'urbanisme et de l'aménagement. La sélection 2007 témoigne d'une approche fine des territoires ainsi que d'une réelle maîtrise des différentes échelles spatiales et temporelles du développement urbain, d'une attention remarquable portée à l'existant et au contexte, qu'il soit paysager, architectural ou urbain.



### Architecture et construction des savoirs. Quelle recherche doctorale ?

**Collectif ; Direction Eric Langereau, Éditions Recherches, 2008**  
La recherche scientifique occupe une place singulière dans les domaines de la pensée technique et artistique propre au projet architectural, aujourd'hui éclairée par la naissance du doctorat en architecture. Quelle recherche doctorale en architecture ? Pour quel type de compétences scientifiques ? Pour quel genre de connaissances ? Quatorze grandes figures de la profession, architectes urbanistes, nous livrent sans détours et sans concessions leur analyse pour cette étape importante pour l'avenir de l'architecture française.



### La bonne maison économe et bioclimatique

**Emmanuel Coste, Eyrolles, 2009**  
Comment intégrer la démarche bioclimatique à votre projet de construction. L'auteur, architecte, a créé un prototype « La bonne maison® » de maison totalement économe en énergie, maison passive, à prix accessible. L'ouvrage livre les analyses de la conception et les explications techniques.



### Lyon. Silhouettes d'une ville recomposée.

Architecture et urbanisme 1789-1914

**Dominique Bertin, Nathalie Mathian, Éditions Lyonnoises d'Art et d'Histoire, 2008**

La recomposition du paysage urbain lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle : avec la mise à disposition des biens religieux et de la noblesse, au lendemain de la Révolution, Lyon connaît les premiers travaux d'embellissement puis de renouvellement urbain, avant l'émergence des quartiers neufs et le développement de la Rive Gauche. Un ouvrage de référence indispensable à la connaissance de ce siècle qui a tant marqué la physionomie et la mémoire lyonnaise.



### Guide de sensibilisation à la programmation.

Découvrir l'intérêt de la programmation et s'engager dans la démarche  
**Éditions MIQCP, juin 2008**  
Sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics conçue comme une invitation à la réflexion programmatique.





## CONCOURS

### Une mairie très engagée dans le projet de sa future école

La commune de Montrottier située dans un environnement de campagne a voulu montrer l'exemple en termes d'approche architecturale et environnementale pour son futur projet d'école.

En effet, soucieux de l'intégration de son prochain équipement public, le maire de Montrottier s'est donné les moyens de parvenir à ses objectifs : construire une école qui s'insère dans un tissu urbain existant et qui sera très performante d'un point de vue énergétique, niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation). Pour cela, la commune s'est tout d'abord adjoint les services d'un AMO HQE (Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale), puis a fait appel au CAUE du Rhône pour l'aider à rédiger une pré-programmation dont l'objectif était entre autres de mettre en évidence les caractéristiques du site afin que la future école prenne véritablement en compte la nature du lieu dans lequel elle s'insèrera.

Ce concours dont les rendus d'esquisse étaient anonymes a révélé trois projets très différents. Les élus ont ainsi pu apprécier les qualités et les inconvénients de chacun. La première équipe, Studio PYC, a opté pour une école discrète sur un seul niveau en s'intégrant à la pente du terrain. La deuxième, l'agence Plottier, a au contraire proposé une école extrêmement compacte sur 2 niveaux superposés. Enfin la troisième, l'agence Tekhnè lauréate du concours, a su imaginer une proposition intermédiaire par une composition de 2 bâtiments décalés afin de coller à la topographie du site et de proposer des qualités urbaines et paysagères. Construite en ossature bois, avec une forte isolation thermique, bénéficiant d'apports solaires importants et dotée de panneaux photovoltaïques, cette école devrait avoir un très bon bilan énergétique.

*Damien Gallet, architecte conseiller.*

## À NOTER

### Grand Prix 2008

de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône

#### Une exposition à découvrir au CAUE du Rhône

du 24 mars au 31 juillet

et du 1<sup>er</sup> au 19 septembre 2009

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

les samedis 28 mars, 4 avril, 25 avril,

6 juin, 13 juin, 20 juin 2009

de 14h à 18h - entrée libre côté place

#### Un observatoire en ligne

pour connaître la production architecturale, urbaine et paysagère dans votre département... et ailleurs.

[www.caue69.fr](http://www.caue69.fr)

rubrique Ressources / Observatoire



Grand Prix 2008  
de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône

#### Catalogue de l'exposition, une édition CAUE du Rhône

116 pages illustrées en couleur, 195 x 230, 978-2-912533-16-6, 12 € disponible au CAUE du Rhône et en librairies

#### Nouvelles architectures scolaires contemporaines, du primaire au lycée

Cycle de conférences à la Bibliothèque de la Part-Dieu, à 18h30 précises

30, bd Vivier Merle 69003 Lyon entrée libre,

dans la limite des places disponibles

**3 avril 2009** Groupe scolaire Jean Guéhenno à Saint-Fons avec Pierre

Gardoni et Didier Dalmas, architectes (Atelier sur les quais)

**24 avril 2009** Collège de Saint-Martin-en-Haut avec Dominique

Molard, architecte (Archipente)

**5 mai 2009** Lycée Sampaix à Roanne

avec Christian Charignon, architecte-urbaniste (Tekhnè architectes)

## RESSOURCES

# à consulter

<http://horti-lyon.in2p3.fr>

Dans le cadre du programme de recherche CNRS «Fruits, légumes et fleurs du bassin lyonnais : un patrimoine biologique et culturel à connaître et à conserver», le Centre de Ressources de botanique appliquée a créé un système d'information ayant pour objectif d'offrir un corpus significatif de données textuelles et iconographiques, organisé pour permettre des recherches dans de multiples domaines. La base de données Horti-Lyon donne accès à plus de 10000 références issues de sources locales d'archives et de bibliothèques, souvent inédites, sur le passé prestigieux de l'horticulture lyonnaise, qui sont proposées avec copie intégrale du document original au format PDF ou JPG pour les images.

<http://www.effnergie.org>

**Site de l'association/collectif Effnergie®** dont l'objectif est de promouvoir les constructions à basse consommation d'énergie en neuf et en rénovation, et de développer en France des référentiels de performance énergétique des bâtiments neufs et existants adaptés aux régions. En plus de fédérer les acteurs et de mutualiser les initiatives locales, l'association s'est donné pour mission de mettre en place une démarche de labellisation (BBC-Effnergie®) permettant d'évaluer et qualifier la performance des bâtiments mais surtout de la rendre lisible et identifiable par tous.

<http://europe-sustainable-development-actors-database.net>

Dans le cadre de la stratégie européenne de développement durable, et afin de favoriser l'échange d'informations, de bonnes pratiques et de faciliter les coopérations, 3 réseaux français (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale et Fédération des Parcs naturels régionaux de France) ont créé une base de données répertoriant des acteurs intervenant en Europe en matière de développement rural durable. Trois grandes thématiques structurent la recherche : Agriculture, environnement et territoire - Éducation à l'environnement et citoyenneté - Emploi et insertion. Chaque structure répertoriée fait l'objet d'une fiche descriptive très détaillée sur sa nature et ses activités.

*Gbis, quai Saint-Vincent - Avril 2009 - n°48*

*Lettre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône.*

Directeur de la publication :

**Paul Delorme,**  
vice-président du Conseil général du Rhône, président du CAUE du Rhône.

Rédactrice en chef :

**Catherine Grandin-Maurin,**  
directrice du CAUE du Rhône.

Comité de rédaction :

*Nathalie Colonge-Michon, Philippe Dufieux, Jocelyne Durand-Vallet, Catherine Grandin-Maurin, Christian Le Dain.*

Ont contribué à ce numéro :

*Luc Bousquet, Jean-Paul Brochot, Christophe Trabet, Damien Gallet, Ludovic Ghirardi, Mireille Lemahieu, Vincent Moineau.*

Maquette et mise en page : Créée, CAUE

Imprimerie : IDMM

Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal : avril 2009

N° ISSN : 1621-210X

Trimestriel - 1500 ex. - Gratuit.

Gbis, quai Saint-Vincent - 69001 Lyon

Tél. 04 72 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59

E-mail : [caue69@caue69.fr](mailto:caue69@caue69.fr)

Site : [www.caue69.fr](http://www.caue69.fr)

